

matin, il portait sa tête sur l'échafaud. John Curran, qui était opposé aux amours de sa fille avec Emmet, refusa de le défendre. On l'accuse d'avoir été aussi la cause indirecte de la mort d'Emmet.

On dirait que la soif du sang fut alors inextinguible chez l'Anglais ; aussi s'en montra-t-il très avide contre tous ceux qui avaient aidé Emmet. L'*Habeas corpus* fut suspendu et l'*Insurrection Act* fut passé. L'Angleterre punissait toujours sans jamais rien faire pour enlever les causes de ces malaises et de ces insurrections. Pitt reprit le pouvoir en 1804, sur la promesse, qu'il fit au roi, de ne plus rien exiger pour les Catholiques d'Irlande.

Quelle triste figure que ce Georges III ! Les vains efforts du parti catholique et la volonté bien connue du roi de les anéantir complètement donnèrent naissance au parti orangiste, dont le but était de supporter la Couronne aussi longtemps que celle-ci serait en faveur de la suprématie protestante en Irlande.

La corruption, la fraude, la dilapidation, la rapine et l'injustice gouvernaient encore en ce pays " la mort de Pitt. Son successeur, l'éloquent Fox, à la langue de feu, ne put rien faire non plus, quoique ses sympathies fussent assez favorables à la réforme de certains abus. Sa mort enleva tout espoir à l'Irlande. Cependant les insurrections s'y perpétuaient dans le peuple, et les hommes éminents ne cessaient de pétitionner le gouvernement pour le redressement de leurs maux séculaires.

Enfin, après une longue attente, en 1807, un Catholique, pour la première fois, se mit à la tête de son parti et ce Catholique, cet homme éloquent qui a tant fait pour son pays, c'était le grand Daniel O'Connell. L'agitation en faveur du rappel de l'Union et l'émancipation des Catholiques croissait toujours. Henry Grattan (mort en 1820) et Sir Henry Parnell, grand oncle de Charles Stewart Parnell, le chef actuel du "*Home Rule Party*" en Irlande, étaient les avocats de l'émancipation dans le parlement anglais. Richard Lalor Sheil, l'émule d'O'Connell, presque aussi éloquent que son chef et ce dernier préparèrent divers actes qui furent présentés à la chambre, pourvoyant au paiement du clergé catholique, à l'émancipation et à l'abolition de la taxe des 40 shellings sur les maisons des propriétaires francs-tenanciers. Ces mesures, écoutées assez favorablement par la Chambre des Communes, furent repoussées par celle des Lords, grâce à l'opposition du duc d'York.

L'agitateur O'Connell, fin, perspicace, avocat savant, esprit subtil, découvra bientôt que l'Acte défendant aux Catholiques de siéger en